

Modèle national de document d'accompagnement commercial pour les échanges européens

Document commercial

pour le transport, à l'intérieur de l'Union européenne, de sous-produits animaux et de produits dérivés non destinés à la consommation humaine, conformément au règlement (CE) n° 1069/2009

UNION EUROPÉENNE

Document commercial

Partie I: Renseignements concernant le lot expédié	I.1. Expéditeur				I.2. N° de référence du document		I.2.a. N° de référence locale	
	Nom				I.3. Autorité centrale compétente			
	Adresse				I.4. Autorité locale compétente			
	Code postal							
	I.5. Destinataire				I.6.			
	Nom							
	Adresse							
	Code postal				I.7.			
	Téléphone							
	I.8. Pays d'origine		Code ISO		I.9. Région d'origine		Code	
	I.12. Lieu d'origine				I.13. Lieu de destination			
	Établissement <input type="checkbox"/>				Établissement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>			
	Nom				Nom			
Adresse				Adresse				
Code postal				Code postal				
I.14. Lieu de chargement				I.15. Date du départ				
I.16. Moyens de transport				I.17. Transporteur				
Avion <input type="checkbox"/> Navire <input type="checkbox"/> Wagon <input type="checkbox"/>				Nom				
Véhicule routier <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>				Adresse				
Identification				Code postal				
				Numéro d'agrément				
				Etat membre				
I.18. Description des marchandises						I.19. Code marchandise (code NC)		
						I.20. Quantité		
I.21. Température des produits						I.22. Nombre de conditionnements		
Ambiante <input type="checkbox"/> Réfrigérée <input type="checkbox"/> Congelée <input type="checkbox"/> Contrôlée <input type="checkbox"/>								
I.23. Numéro des scellés/des conteneurs						I.24. Type de conditionnement		
I.25. Marchandises certifiées aux fins de:								
Aliments pour animaux <input type="checkbox"/> Usage technique <input type="checkbox"/>								
I.26.				I.27. Transit par des États Membres <input type="checkbox"/>				
				État membre				
				État membre				
				État membre				
				Code ISO				
				Code ISO				
				Code ISO				
I.28. Exportation <input type="checkbox"/>				I.29.				
Pays tiers								
Point de sortie								
Code ISO								
Code								
I.30.								
I.31. Identification des marchandises								
Numéro d'agrément des établissements								
Espèce (nom scientifique)		Nature de la marchandise		Catégorie		Type de traitement		
						Atelier de transformation		
						Numéro du lot		

PAYS

Sous-produits animaux/produits dérivés non destinés à la consommation humaine

Partie II: Certification	II.	Information sanitaire	II.a. N° de référence du certificat	II.b.
	II.1.	<p>Declaration de l'expéditeur</p> <p>Le soussigné déclare que:</p> <p>II.1.1. les informations figurant dans la partie I sont exactes;</p> <p>II.1.2. toutes les précautions ont été prises pour éviter une contamination des sous-produits animaux ou des produits dérivés par des agents pathogènes et une contamination croisée entre différentes catégories.</p> <p>Notes</p> <p>Partie I:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cases I.9. et I.11.: à compléter s'il y a lieu. - Cases I.12., I.13. et I.17.: numéro d'agrément ou d'enregistrement. Pour le lisier transformé, indiquer dans la case I.13 le numéro d'agrément ou d'enregistrement de l'usine ou de l'exploitation de destination. - Case I.14.: à compléter s'il y a une différence par rapport à la case «I.1. Expéditeurs». - Case I.25.: usage technique: toute utilisation autre que la consommation animale. - Case I.31.: <ul style="list-style-type: none"> Espèce animale: pour les matières de catégorie 3 et les produits qui en sont dérivés, destinés à être utilisés comme matières premières pour aliments des animaux. Sélectionner parmi les espèces suivantes : oiseaux, ruminants, non-ruminants, mammifères, poissons, mollusques, crustacés, invertébrés. Nature de la marchandise: Indiquer de quelle marchandise il s'agit sur la base de la liste suivante: «sous-produits apicoles», «produits sanguins», «sang», «farines de sang», «résidus de digestion», «contenu de l'appareil digestif», «articles à mastiquer», «farines de poisson», «viscères aromatisés», «gélatine», «cretons», «cuirs et peaux», «protéines hydrolysées», «engrais organiques», «aliments pour animaux familiers», «protéines animales transformées», «aliments transformés pour animaux familiers», «aliments crus pour animaux familiers», «graisses fondues», «compost», «lisier transformé», «huiles de poisson», «produits à base de lait», «boues de centrifugeuses ou de séparateurs issues de la transformation du lait», «phosphate dicalcique», «phosphate tricalcique», «collagène», «ovoproduits», «sérum d'équidés», «trophées de chasse», «laine», «polls», «soles de porc», «plumes», «sous-produits animaux à transformer», «produits dérivés». Catégorie: Préciser s'il s'agit de matières de la catégorie 1, 2 ou 3. Pour les matières de catégorie 3, indiquer le point de l'article 10 du règlement (CE) n° 1069/2009 correspondant aux sous-produits animaux concernés [par exemple article 10, point a), article 10, point b), etc.]. Pour les matières de catégorie 3 destinées à la fabrication d'aliments crus pour animaux familiers, indiquer «3 a)» ou «3 b) I)» ou «3 b) II)» selon qu'il s'agit de sous-produits animaux visés à l'article 10, point a), ou à l'article 10, point b) I) ou II), du règlement (CE) n° 1069/2009. Pour les cuirs et les peaux ainsi que pour les produits qui en sont dérivés, indiquer «3 b) III)» ou «3) n)» selon qu'il s'agit de sous-produits animaux ou de produits dérivés visés à l'article 10, point b) III), ou à l'article 10, point n), du règlement (CE) n° 1069/2009. Lorsque l'envoi se compose de matières de plusieurs catégories, indiquer la quantité et, le cas échéant, le numéro des conteneurs par catégorie de matières. Type de traitement: Pour les cuirs et les peaux traités, indiquer le traitement: «a)» séchés, «b)» salés à sec ou en saumure pendant une période d'au moins 14 jours avant leur expédition, «c)» soumis pendant 7 jours à un salage au sel de mer additionné de 2% de carbonate de soude. Pour les matières de catégorie 1 ou 2, indiquer la méthode de traitement ou de transformation. [Préciser la méthode de transformation correspondante [parmi celles, numérotées de 1 à 5, visées à l'annexe IV, chapitre III, du règlement (UE) n° 142/2011]. Pour les matières de catégorie 3 et les produits dérivés de matières de catégorie 3, destinés à être utilisés dans l'alimentation des animaux: décrire, le cas échéant, la nature du traitement et les méthodes de traitement. Préciser la méthode de transformation correspondante [parmi celles, numérotées de 1 à 7, visées à l'annexe IV, chapitre III, du règlement (UE) n° 142/2011]. Numéro de lot: Mentionner le numéro du lot ou de la marque auriculaire le cas échéant. 		
<p>Partie II</p> <p>La signature doit être d'une couleur différente de celle du texte imprimé.</p> <p>Signature</p> <p>Fait à le</p> <p style="text-align: center;">(lieu) (date)</p> <p style="text-align: center;">(signature de la personne responsable/de l'expéditeur) (nom en lettres capitales)</p>				